

Compte rendu de la séance du mardi 02 février 2021

Excusée : Clémentine Denis-Redon

Procuration : Céline Driessen à Annabelle Vaudon

Secrétaire de la séance : Gilles Quériaud

Ordre du jour:

- Conseil municipal des jeunes ;
- Achat de véhicule ;
- Présentation des projets routiers ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Subvention voyage scolaire (DE 2021 002)

Exposé :

M. le Maire rappelle que Mme Bourdet, directrice de l'école de Vouthon, organise un voyage en Auvergne la première semaine de mai avec sa classe de 27 enfants de CM1 et CM2. Le coût du bus est élevé.

Le financement va être réparti entre la coopérative scolaire, l'APE, les communes et les familles. Afin que le coût pour les familles soit sensiblement le même que lors des voyages précédents soit environ 110€ par enfant, il faut que la participation des communes soit plus élevée. Pour Saint-Sornin, cela représente un coût de 2 660€. M. le Maire propose de soumettre cette proposition au vote.

Résolution :

Après délibération, à l'unanimité décide :

- de verser une subvention de 2 660€ à la coopérative scolaire de Vouthon afin de participer au financement du voyage scolaire en Auvergne ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 au chapitre 65 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique (DE 2021 003)

Exposé :

M. le Maire informe le conseil municipal que le véhicule des agents n'est pas passé au contrôle technique et que les réparations à engager sont très onéreuses. Au vu de l'état du véhicule, il propose d'acquérir un véhicule neuf pour le service technique. Des devis sont proposés de divers concessionnaires.

Le choix de la commission s'est porté sur l'acquisition d'un FIAT DUCATO (concessionnaire FIAT à Champniers) pour un montant de 25 407,97€ TTC.

Monsieur le Maire demande donc que cette dépense soit inscrite au BP 2021, chapitre 21 article 21571 (matériel roulant) par anticipation.

Résolution :

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

- décide d'inscrire un crédit d'un montant de 25 407,97€ TTC au BP 2021, article 21571 ;
- autorise M. le Maire à acquérir le véhicule FIAT DUCATO pour un montant de 25 407,97€ ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour que l'acquisition se fasse sans délai.

Acquisition d'une parcelle (DE 2021 004)

Exposé :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une parcelle sur la Grande Rue (cadastrée en section ZC n°95) d'une superficie de 5 340m² afin d'aménager la desserte de la Route des Bouèges.

Après négociation avec le propriétaire, le prix a été fixé à 1€ du mètre carré soit un total de 5 340€ hors frais notariés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de mener à bien cet achat.

Résolution :

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition de la parcelle cadastrée en section ZC numéro 95 d'une superficie de 5 340m² pour un montant de 1€ le mètre carré soit un total de 5 340€ ;
- décide de prendre en charge les frais afférents à cette transaction ;
- décide que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021 ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Divers

Présentation des travaux routiers :

- Aménagement de l'accès à la zone économique des Bouèges : Le montant des travaux s'élève à 200 000€. Une participation est attendue du Département et de 2 autres partenaires.

- Réfection de la Route de la Chapelle : Une devis de l'entreprise Scotpa est présenté pour un montant approximatif de 100 000€. Des petits travaux d'entretien de la voirie communale sont également prévus pour environ 40 000€ sur l'exercice 2021.

- Traversée de Bourg de la RD6 : Les bordures seront refaites en 2022 après la réfection de la chaussée prise en charge par le Département. Mise en place de passages piétons temporaires jusqu'en 2022.

2 banques ont été sollicitées pour emprunter la totalité de la somme nécessaire. De nouvelles banques seront démarchées. La commission des finances décidera de la faisabilité de ces projets.

Un membre du CM fait remarquer qu'il ne faudrait pas que de nouveaux travaux soient nécessaires sur l'aménagement de la desserte de la ZE des Bouèges avant la fin du remboursement de l'emprunt.

Enquête auprès des plus de 70 ans :

Les questionnaires ont été distribués et sont à remettre avant le 28 février. Les 2 axes importants sont la mobilité et l'autonomie.

Conseil municipal des jeunes :

La première réunion d'information s'est tenue le 27 janvier, 10 enfants sont volontaires, parité absolue. Les enfants se connaissent presque tous et ont beaucoup d'idées, ils sont dynamiques et motivés. Une réunion par mois est prévue. La bande dessinée "Leur République" va leur être offerte.

Les enfants ont été appelé à choisir le futur logo de la commune. Le logo n°1 a recueilli la majorité des suffrages.

Le choix du CM se porte également sur le logo n°1.